



Communauté d’agglomération du Nord Grande Terre

GUADELOUPE

(59 400 habitants, 33 443 ha, catégorie « Intercommunalités »)

Éléments de contexte sur la collectivité

La Communauté d’agglomération du Nord Grande Terre (CANGT) existe depuis 2014 : elle est issue du rassemblement de 5 communes situées au nord de l’île de Grande Terre en Guadeloupe (du nord au sud : Anse-Bertrand, Port Louis, Petit Canal, Le Moule et Morne-à-l’Eau). Mis à part Morne-à-l’Eau, tous les centre-bourgs des communes sont situés sur le littoral.

Le territoire de la CANGT comprend deux façades littorales, vers la Caraïbe et vers l’Atlantique, avec un linéaire côtier de 72 km, et une forte vocation touristique. En grande majorité rural (seul 11,5 % du territoire est urbanisé), le territoire est aussi considéré comme le « grenier » de la Guadeloupe (40 % de la surface agricole utile guadeloupéenne). Le patrimoine naturel de la collectivité est conséquent, bien identifié et/ou préservé par des dispositifs nationaux ou internationaux : zones naturelles d’intérêt écologique faunistique et floristique (ZNIEFF), zone importante pour la conservation des oiseaux (ZICO), sites RAMSAR, Parc National de Guadeloupe (zone cœur et aire d’adhésion), réserve biologique dirigée sur des forêts sèches, espaces naturels sensibles (ENS) identifiés dans le cadre du schéma départemental en cours d’élaboration... Le territoire de l’agglomération comprend ¼ des unités paysagères de toute la Guadeloupe.

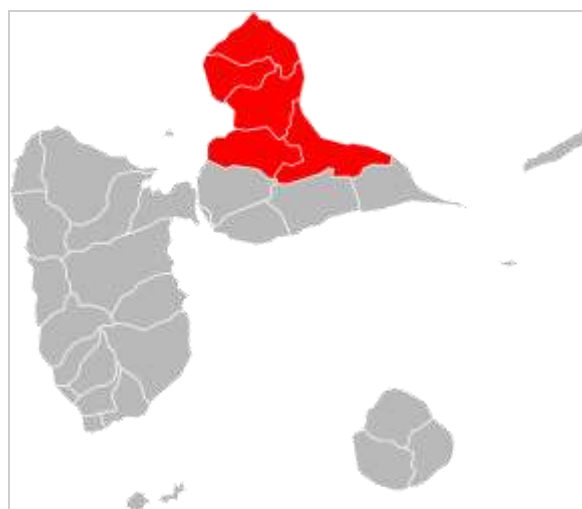


Figure 1 : Localisation de la CANGT en Guadeloupe
© Wikipedia

Le territoire de la CANGT est devenu attractif du fait du dynamisme économique et de l’étalement urbain des deux communautés d’agglomération voisines (Riviera du Levant au sud de la Grande Terre et Cap Excellence à l’ouest). En conséquence, la croissance démographique est y est forte (entre 2008 et 2013, +0,6 % par an, soit 1 700 habitants en 5 ans), portée principale par trois communes (Le Moule, Anse-Bertrand et Port Louis). L’évolution de la tache urbaine est sensiblement similaire sur l’ensemble du territoire. L’occupation des espaces ruraux est plus forte, engendrant entre autres du mitage agricole. La préservation des espaces naturels est néanmoins un enjeu bien identifié par les communes membres lors de la révision de leurs PLU (exemple de Morne-à-l’Eau, lauréate « meilleure ville moyenne 2018 » du concours Capitale française de la biodiversité), avec une volonté forte de limitation de l’étalement urbain. La redynamisation des centres bourgs et un renouvellement de la ville sur elle-même font partie des enjeux pour les prochaines années pour l’ensemble des communes du territoire.



Éléments relatifs à la politique globale de la collectivité en faveur de la biodiversité

La CANGT a co-construit avec les élus, les techniciens, la société civile et son Conseil de développement un projet de territoire avec 4 ambitions cherchant à associer aménagement du territoire, développement économique et protection et mise en valeur du cadre de vie. La CANGT met en avant la transversalité de ses politiques publiques et actions, qui doivent toutes intégrer les questions environnementales. Le schéma ci-dessous offre un aperçu du fonctionnement des différentes politiques entre elles et de leur état d’avancement.

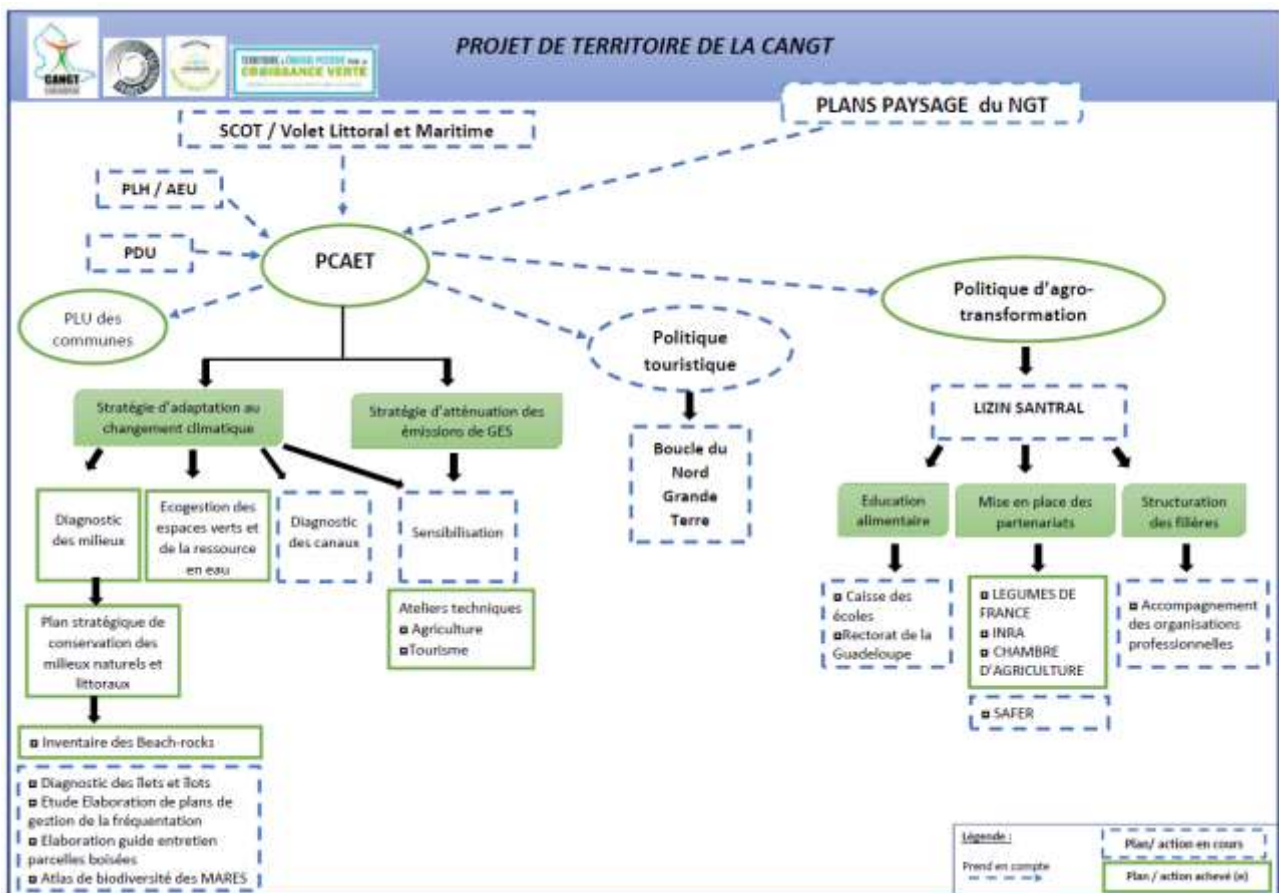


Figure 2 : Avancement des différentes actions et politiques menées par la CANGT ©D. Mirre, CANGT

En termes de planification, la CANGT a choisi de ne pas s’engager dans un Plan local d’urbanisme intercommunal (PLUi), du fait des révisions récentes des PLU de ses communes membres. Elle a privilégié la mise en œuvre d’un schéma de cohérence territoriale (SCOT), pour donner un cadre collectif et concerté au développement de son territoire, et dont les orientations devront être reprises dans les documents de planification communaux. Elle a engagé ce travail en 2019 en débutant par un volet littoral et maritime suivant le même calendrier que la révision du schéma d’aménagement Régional de Guadeloupe afin d’être en conformité avec ce dernier.

Les questions climatiques et leur traitement par des solutions fondées sur la nature font partie des préoccupations de la CANGT depuis sa création. Elle s’est emparée du sujet en 2015, lors de la réalisation



d'un diagnostic de vulnérabilité du territoire face aux changements climatiques. Elle a ensuite défini une stratégie territoriale d'adaptation, lauréate dans le cadre de l'appel à projet Territoire à énergie positive pour la croissance verte (TEPCV) en 2016 et 2017, année où elle s'est aussi formellement engagée dans un plan climat air énergie territorial (PCAET). Validé début 2019 et définitivement approuvé le 21 septembre 2019, ce PCAET est une politique transversale intégrant la question environnementale dans plusieurs fiches-action en lien avec d'autres politiques publiques. C'est le cas notamment du Plan local de l'habitat (PLH), qui a mis en place une Approche environnementale de l'urbanisme (AUE) constituant son volet environnemental et intégrant les enjeux énergétiques, climatiques et de préservation des milieux.

En son sein, la direction Environnement et Développement durable de la CANGT travaille de manière transversale avec les autres directions pour intégrer la dimension biodiversité dans toutes les politiques de la collectivité. Ainsi, une approche environnementale de l'urbanisme (AUE) a été mobilisée pour constituer le volet environnemental du PLH en cours d'élaboration. La CANGT a mis en place une démarche d'accompagnement collective et participative à l'attention des collectivités et acteurs de son territoire. Elle anime des « clubs » thématiques (dont un club Aménagement et un club Services techniques et environnement) avec les techniciens des collectivités pour échanger sur des problématiques communes et informer sur les projets en cours. Les réunions ont un rythme trimestriel, et la CANGT les utilise comme lieu de concertation préalable et co-construction des projets. Une fois le projet lancé, un comité technique (incluant des techniciens) suit sa réalisation. Enfin, la CANGT essaie d'être présente auprès des habitants : elle a mis en place depuis 2014, 4 postes d'ambassadeurs sur les questions d'économie d'énergie pour des interventions lors d'événements ou en milieu scolaire. Au-delà de ces éléments, la mise en œuvre du PCAET a fait l'objet de nombreux ateliers sur le territoire pour élaborer et présenter le diagnostic de vulnérabilités du territoire face aux changements climatiques.

Une des fiches actions du volet adaptation au changement climatique du PCAET concerne la protection et valorisation des espaces naturels. Cette action a conduit à la réalisation d'un diagnostic des milieux (cf. action 1) pour aboutir à la réalisation d'un Plan stratégique de conservation (PSC) des milieux naturels et littoraux. Ce plan prévoit des actions aussi bien sur les zones littorales et humides (actions de restauration), que sur la faune et la flore aquatiques via la réalisation de diagnostics écologiques approfondis assortis de mesures de gestion / dispositifs de suivi à mettre en œuvre. Les actions sont planifiées sur la période 2019-2022 (4 actions engagées à ce jour sur les 26 prévues) et doivent alimenter les autres actions et politiques publiques à venir. Ce projet a notamment permis à la CANGT d'obtenir la reconnaissance Territoire engagé pour la nature (TEN) au printemps 2019.

Toutes les communes du Nord Grande Terre sont couvertes par des études de valorisation et de protection du paysage. L'une d'elle est le plan de paysages du Nord Grande-Terre actuellement en cours d'élaboration et porté par la CANGT (réponse à l'appel à projet « Plan de Paysage (2017-2020)»). Du fait des regroupements administratifs consécutifs, ce plan de paysage concerne principalement les communes d'Anse-Bertrand, Port-Louis, Petit-Canal et Le Moule (partie nord). Au sud du territoire, les communes de Le Moule et Morne-à-l'Eau sont couvertes en partie par le plan de paysage des Grands Fonds (2013-2015) porté par la communauté d'agglomération voisine (Communauté d'agglomération de la Riviera du Levant). Le plan de paysage du Nord Grande-Terre a mobilisé dans un premier lieu des diagnostics en marchant, des randonnées, et des discussions sur les marchés pour mieux comprendre les perceptions que les habitants



ont de leur territoire. Il a pour objectif de définir en concertation un projet fédérateur de valorisation des paysages du Nord Grande Terre, en définissant notamment des orientations pouvant être intégrées aux documents de planification à venir comme le SCoT par exemple.



Figure 3 : Beautiran, une des étapes de la Boucle du Nord Grande Terre, associant préservation des espaces naturels (palétuviers noirs et rouges) et patrimoine historique et culturel. © Micand A., Plante & Cité

ACTION PRÉSENTÉE DANS LE CHAPITRE « **AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE : DÉMARCHES DE PLANIFICATION EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITÉ** »

en lien avec le thème 2019 « climat : la nature source de solutions »

Réalisation d’un diagnostic des milieux naturels et littoraux du Nord Grande Terre



Figure 4 : Pointe Sable de Bar, un site avec des enjeux forts sur la préservation des herbiers, la lutte contre l’érosion et le contrôle de la fréquentation touristique. © Micand A., Plante & Cité

La CANGT a élaboré une stratégie d’adaptation au changement climatique dans le cadre d’un appel à projet de l’ADEME et de la Région en 2016, volet climat de son Plan Climat Air Energie Territorial. Cette stratégie, lauréate des appels à projets Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte en 2016, place la valorisation et la préservation des milieux naturels du Nord Grande-Terre parmi les axes prioritaires d’intervention. Dans l’optique de préserver les milieux, il est nécessaire d’avoir une meilleure connaissance du territoire d’intervention. Aussi le diagnostic a pour objectifs de :

- synthétiser les informations relatives aux enjeux écologiques réels et potentiels sur le territoire ;
- préciser les secteurs susceptibles de faire l’objet de protection, d’actions de préservation des milieux rares ou à enjeux, et d’actions de restauration ;
- formuler des préconisations pour favoriser l’intégration de la biodiversité dans les futures constructions.

Le diagnostic des milieux naturels et littoraux du Nord Grande Terre a été conduit en 3 étapes :

1. Réalisation d’un bilan des connaissances existantes :
 - recueil bibliographique et de données ;



- rencontres avec les administrations, collectivités territoriales, communes, gestionnaires d'espaces naturels dans l'optique d'identifier les acteurs, leurs périmètres d'intervention ainsi que les actions d'ores et déjà mises en œuvre sur le territoire ;
 - croisement des informations obtenues auprès des différents interlocuteurs, qualification l'état écologique des sites d'ores et déjà suivis, et identification des zones carencées en données ;
 - analyse de la cohérence entre l'échelle des périmètres d'intervention des différents acteurs et l'échelle fonctionnelle des écosystèmes.
2. Identification des zones à enjeux prioritaires (actuelles et futures) à travers des inventaires des terrains afin de :
- compléter les connaissances existantes ;
 - identifier les secteurs à enjeux pour lesquels des actions de restauration/préservation sont à engager (fortes dégradations des milieux, pressions anthropiques, altération des continuités écologiques, milieux assurant une protection des zones urbanisées) ;
 - valider les sites identifiés par les communes comme présentant des enjeux, et ne faisant pas l'objet de gestion, et sujets à des pressions anthropiques ou environnementales fortes.
3. Propositions de recommandations d'intervention.

La réalisation du diagnostic des milieux naturels de la collectivité a permis de définir un Plan stratégique de conservation des milieux naturels terrestres et littoraux. Ce plan définit les grands objectifs stratégiques et comporte un plan d'actions qui mobilisera l'ensemble des partenaires associés à la réalisation du diagnostic d'une part, et la sphère publique (associations, propriétaires fonciers) d'autre part. Pour garantir la bonne mise en œuvre du Plan, une organisation de comités thématiques (Biodiversité/ Continuités écologiques/ Usages et pratiques) a été retenue pour poursuivre le travail partenarial initié dans le cadre du diagnostic avec l'ensemble des gestionnaires d'espaces naturels. Les grands objectifs du Plan stratégique de conservation sont les suivants :

- *Préserver et restaurer les milieux naturels et littoraux du territoire en tant que réseaux écologiques cohérents et interconnectés, avec des actions qui porteront sur le développement des connaissances sur la biodiversité sur le territoire.*
- *Renforcer la capacité de résilience des écosystèmes et leur rôle atténuateur des évolutions climatiques en cours, avec des actions portant sur la lutte contre les espèces exotiques envahissantes, la limitation de l'étalement urbain, et des travaux de restauration / réhabilitation.*
- Structurer et fédérer les partenaires et les acteurs de la gestion des milieux naturels à travers un dispositif unique de gouvernance, avec des actions pour une meilleure cohérence des actions portées sur le territoire, et un accompagnement à la structuration du tissu associatif.
- *Co-construire des outils de planification et de gestion des milieux naturels spatialement cohérents, intégrés et partagés, par la création notamment d'un observatoire afin de faciliter l'accès aux données liées à la biodiversité, aux espaces naturels du territoire, et contribuer à une diffusion vulgarisée des informations au public le plus large.*
- *Valoriser les compétences et augmenter les capacités des acteurs socio-économiques, par des accompagnements techniques de gestionnaires de forêts privées, et l'accompagnement à une modification des pratiques notamment dans le secteur de l'agriculture.*



En tout, 26 fiches-actions ont été réalisées, intégrant partenaires à associer, budget, priorité et date prévisionnelle de mise en œuvre. Plusieurs actions sont financées dans le cadre de TEPCV et sont donc en cours (réalisées, engagées ou à l'étape de sélection des prestataires, mais toutes à finaliser avant fin 2019). Pour les autres, la recherche de financement est active (par exemple, candidature à l'appel à projets « Atlas de la biodiversité communale dans les départements et régions d'Outre-mer ». La réalisation d'un diagnostic des milieux naturels projet a notamment permis à la CANGT d'obtenir la reconnaissance Territoire engagé pour la nature (TEN) au printemps 2019.



ACTION PRÉSENTÉE DANS LE CHAPITRE « **BIODIVERSITÉ LOCALE : GESTION ET SUIVI** »
en lien avec le thème 2019 « Climat : la nature source de solutions »

Création d'un atelier de transformation agro-alimentaire

Le territoire du Nord Grande-Terre est un territoire rural à forte dominante agricole (40 % des surfaces agricoles de la Guadeloupe, plus de 2 000 exploitations recensées). Néanmoins, la filière agricole manque de structuration et a de fortes émissions de gaz à effet de serre, le gaspillage alimentaire est présent et des problèmes de santé publique liés à une mauvaise alimentation ont été identifiés. C'est pourquoi, la CANGT a souhaité créer un atelier d'agro-transformation (intitulé Lizin Santral) de façon à répondre à ces différents enjeux.

A. LIZIN SANTRAL

Lizin Santral sera un atelier de 1 880 m², pouvant transformer plus de 1 000 tonnes de produits/an afin de fournir la restauration collective du territoire qui réalise plus de 10 000 repas par jour. La transformation envisagée consiste à laver, peler, blanchir éventuellement et conditionner les fruits et légumes locaux. Le projet cherche aussi à être le moins impactant possible pour l'environnement, en visant l'autonomie énergétique et la récupération des eaux pluviales en termes de construction, ainsi que la valorisation des co-produits en compost ou alimentation pour volailles. La mise en œuvre du projet s'est déroulée en 3 étapes :

1. Création d'instances de travail :

- mise en place d'un groupe de travail qui assure les missions suivantes : information/mobilisation des acteurs du territoire (dont les communes et agriculteurs), favoriser l'optimisation des plans alimentaires, donner un avis sur les cahiers des charges, évaluer des quantités transformées attendues, participer aux réunions et rencontres, suivre et accompagner le projet ;
- organisation d'une concertation avec les producteurs (4 structures dont une organisation professionnelle et 150 agriculteurs y ont participé) ;
- création d'un comité scientifique, une instance de consultation, qui a pour mission d'émettre des propositions et préconisations techniques, scientifiques et financières. En outre, ce comité s'intéresse à la production agricole, la planification des cultures, la gestion de la saisonnalité et la qualité des produits. Ses réflexions ont porté également sur les volumes de production et les processus de transformation arrêtés.

2. Mise en place d'une convention de partenariat avec l'institut national de la recherche agronomique (INRA), en vue de développer la recherche/développement locale sur :

- la technologie alimentaire : identification des techniques de sélection des produits agricoles, de conservation, de transformation, de conditionnement, de distribution et d'utilisation des aliments ;



- le choix variétal : identification de variétés adaptées aux contraintes climatiques, répondant aux objectifs de productivité et à la recherche de sécurité du consommateur (exempt de produits phytosanitaires) ;
- la gestion des co-produits ;
- une production quantitative (itinéraires techniques, lutte contre les ravageurs des cultures...) et qualitative (variétale et nutritionnelle des produits).

3. Mise en place d'une équipe de conception composée d'un assistant à maîtrise d'ouvrage, d'une maîtrise d'œuvre et de bureaux d'étude, afin de concevoir l'atelier répondant aux objectifs qualitatifs et quantitatifs du projet.

Labellisé Pôle d'Excellence Rurale en 2012, ce projet a été inscrit en 2016 comme projet structurant au Schéma Régional de Développement Economique d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) de la Région Guadeloupe, et comme projet pilote au Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur de la Recherche et de l'Innovation (SRESRI). Le financement du projet est assuré par le FEADER, les collectivités locales et EDF au titre de l'autonomie énergétique. En parallèle de ce travail, la CANGT a également passé une convention de partenariat avec Légumes de France pour l'accompagnement et la structuration de la filière agricole, afin de favoriser la production locale (en agissant sur les pratiques d'agroécologie, de cultures vivrières), limiter la dépendance alimentaire à l'extérieur et fournir l'atelier.

La première pierre de Lizin Santral a été posée en juin 2019, sur la commune d'Anse Bertrand. Les consultations pour réaliser les travaux sont prévues au dernier trimestre 2019 et le chantier doit se dérouler toute l'année 2020. A travers ce projet, hormis les retombées économiques et sociales pour le territoire, sont attendus les impacts suivants s'agissant de la biodiversité :

- préservation des espaces agricoles de l'étalement urbain ;
- dynamisation de la transition agroécologique du territoire ;
- diversification des productions locales, maintien voire accroissement de la diversité cultivée (retour d'anciennes variétés, espèces indigènes plus robustes et résilientes...).

VOIR LE FILM DE PROMOTION DE LIZIN SANTRAL

A noter : Si ce projet aura à l'évidence des impacts positifs pour l'économie locale et son bilan carbone, il ne comprend pas d'éléments relatifs aux modes de production agricole ou aux milieux naturels associés. Cette action ne constitue donc pas une « solution fondée sur la nature » pour l'atténuation ou l'adaptation au changement climatique, thème du concours 2019.



ACTION PRÉSENTÉE DANS LE CHAPITRE « **BIODIVERSITÉ ET CITOYENNETÉ** »
en lien avec le **thème** 2019 « *Climat : la nature source de solutions* »

Organisation d'ateliers techniques à destination des professionnels du territoire

Dans le cadre de l'élaboration de son Plan Climat Air Energie Territorial, la CANGT a souhaité communiquer à travers 2 ateliers thématiques sur la dynamique amorcée au niveau communautaire, ainsi que sur les enjeux liés à la nécessaire adaptation face au changement climatique indispensable pour la pérennité des activités économiques phares du territoire : l'agriculture et le tourisme.

Organisation d'un atelier à destination des acteurs du monde agricole sur la thématique : « Comment concilier agriculture et climat ? ». Cet atelier a fait intervenir l'INRA pour présenter les effets du changement climatique sur la filière agricole, les stratégies d'adaptation/atténuation (biomasse, diversification culturale, pratiques agroécologiques, énergies décarbonées) et les leviers financiers mobilisables. Cet atelier avait pour objectif de permettre aux agriculteurs de s'engager dans une démarche de transition agroécologie et énergétique.

Organisation d'un atelier à destination des hébergeurs touristiques sur la thématique : « Développement touristique durable dans le Nord Grande-Terre ». Cet atelier a mobilisé la direction de l'environnement de la CANGT et l'ADEME. Le diagnostic de vulnérabilité du territoire face au changement climatique a été présenté, ainsi que l'impact sur les activités liées au tourisme. La préservation des milieux naturels et de la biodiversité y a été présentée comme axe phare de la stratégie d'adaptation au changement climatique, avec une mise en lumière de l'interdépendance entre préservation des milieux, attrait touristique du territoire, et pérennisation des activités.

Ces 2 ateliers ont permis d'exposer les effets attendus du changement climatique sur le territoire de Nord Grande-Terre et de présenter la démarche globale de la collectivité en la matière. Ils ont été l'occasion de :

- sensibiliser des acteurs du monde agricole et du tourisme aux enjeux climatiques et aux impacts sur leurs activités respectives ;
- mieux comprendre les attentes des professionnels ;
- amorcer une réflexion sur les solutions à mettre en œuvre : agroforesterie, recours aux plantes de services pour réduire l'utilisation des produits phytosanitaires, préservation des espaces naturels...
- mobiliser les élus environnement et les techniciens des autres services de la CANGT (dont la direction du développement économique).



Autres actions **sans lien avec le thème** « Climat : la nature source de solutions »

Les principaux partenaires que la collectivité associe pour mettre en œuvre sa stratégie de préservation de la biodiversité

La collectivité a associé en premier lieu ses communes-membres et ses habitants (entre autres par le biais du Conseil de développement) pour l'élaboration de sa stratégie de préservation de la biodiversité. Elle communique et travaille en cohérence avec les intercommunalités voisines, notamment la Communauté d'Agglomération de la Riviera du Levant (CARL). Sur les sites où elle réalise des actions en faveur de la biodiversité, l'intercommunalité associe systématiquement toutes les parties prenantes concernées : propriétaires privés et publics, Conservatoire du Littoral, Office national des forêts (ONF), gestionnaires, usagers, acteurs du tourisme... C'est un travail de longue haleine du fait d'un « millefeuille » d'acteurs sur de petits espaces, notamment littoraux. La collectivité fait également intervenir des expertises extérieures :

- ADEME ou Banque Publique d'Investissement (BPI) pour les financements liés à des projets vertueux sur le plan environnemental ;
- bureaux d'études, Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE), Parc National de Guadeloupe, Université des Antilles ou Office de l'Eau pour la connaissance scientifique, l'accompagnement, la réglementation et la sensibilisation des publics ;
- L'INRA et Légumes de France pour l'accompagnement des pratiques agricoles...

Inventaires, états des lieux de la biodiversité et diagnostics écologiques

Suite au diagnostic des milieux naturels et littoraux en 2018 et dans le cadre du Plan stratégique de conservation qui en est issu, la CANGT a fait réaliser plusieurs inventaires (dont certains sont encore en cours) :

- un diagnostic faunistique, floristique sur les îlets du Grand Cul de Sac Marin (côte Caraïbe), incluant un travail sur les herbiers ;
- un diagnostic sur les beach rocks (grès de plage : formations rocheuses par cimentation des plages) ;
- une étude sur la fréquentation des sites naturels du Nord Grande-Terre en vue d'élaborer des plans de gestion.

Par ailleurs, en lien avec la stratégie d'adaptation du territoire, dans l'optique de limiter les risques liés aux inondations, un diagnostic sur les canaux irrigant le territoire a également été réalisé.

Diagnostic, préservation et restauration des corridors écologiques

Les diagnostics cités précédemment font tous l'objet de recommandations pour leur préservation et la restauration des corridors écologiques que ces milieux constituent :

Diagnostic îlets :

- Sur les îlets, des recommandations d'actions (ou de non action) par les communes ont été réalisées pour contrôler les aménagements, la fréquentation et les déchets, la dynamique végétale (plantations, espèces recommandées) et la lutte contre l'érosion...



- Sur les herbiers, l'état des lieux permettra de valider le positionnement de mouillages écologiques, toujours en concertation avec les prestataires de tourisme, afin d'éviter au maximum le mouillage à l'ancre et donc la dégradation des herbiers. Ce projet a un enjeu particulier du fait du report de fréquentation lié à la présence des sargasses ou la dégradation des milieux sur d'autres territoires (Sainte Rose, Sainte Anne...). Le Parc National réalisera le suivi des bouées et leur monitoring. Les questions du contrôle du respect de ces mesures restent ouvertes.

Diagnostic canaux : les recommandations constituent un programme d'action combinant préconisations d'entretien des milieux, restauration de leur capacité hydrique et préservation de la biodiversité et des continuités écologiques qu'ils constituent.

Diagnostic beach rocks : des préconisations de préservation des structures ont été émises, ainsi que des indicateurs d'état et de pression pour leur suivi dans le temps.

[LIRE LE DIAGNOSTIC ILETS \(RAPPORT INTERMEDIAIRE\)](#)

[LIRE LE DIAGNOSTIC BEACH ROCKS \(RAPPORT FINAL\)](#)

Programmes de protection d'habitats naturels ou d'espèces protégées ou menacées

Le Plan Stratégique de Conservation de la CANGT est le fer de lance de sa politique de protection des habitats naturels. Validé par les élus en conseil communautaire, il présente une série de fiches actions planifiées entre 2019 et 2022. Certaines ont été engagées et sont présentées dans ce rapport, d'autres sont à venir.

Gestion écologique des espaces de nature

La CANGT n'est pas gestionnaire d'espaces verts. Elle met néanmoins en œuvre des actions pédagogiques auprès des différents gestionnaires de son territoire pour la mise en place de la gestion écologique. Elle a édité une série de fiches sur l'écogestion des espaces verts et de la ressource en eau. Les thèmes abordés sont les suivants : gestion différenciée, désherbage, protection et entretien des végétaux, gestion des bords de route, choix des végétaux, jardins secs et pratiques de jardinage écologique.

La CANGT a lancé une consultation pour la réalisation d'un guide pratique d'entretien et de pérennisation des parcelles boisées privées (72 % des espaces boisés du territoire sont privés).

Pratiques en matière d'usage ou de non usage de pesticides

La CANGT n'est pas gestionnaire d'espaces verts. Si elle n'a donc en conséquence aucun usage de pesticides, elle agit en faveur de la gestion écologique auprès des acteurs de son territoire.



Mise en place de processus participatifs de collecte de données naturalistes associant les habitants et acteurs locaux

La CANGT a recours à l’acquisition de données naturalistes selon les besoins des études engagées. Elle s’appuie alors sur des prestataires. C’est le cas notamment pour l’acquisition de données sur le littoral et les fonds marins. Dans le cadre du projet d’ABC, un budget est fléché pour la mise en place de sciences participatives, avec notamment la participation de scolaires.

A partir de la rentrée de septembre 2019, la CANGT met en place deux Zones Humides Educatives (ZHE) sur un site situé sur la commune d’Anse-Bertrand. Cette action se met en place en partenariat avec l’ONF (gestionnaire du site) et le Grand Port maritime de Guadeloupe (fourniture de plants de palétuviers noirs) et dans le cadre d’une convention avec le Rectorat sur l’éducation au développement durable. Deux classes de deux collèges sont concernées.



Evaluateurs

Modeste SALIGNAT, Parc National de Guadeloupe
Jules OTTO, Centre national de la Fonction Publique Territoriale
Aurore MICAND, Plante & Cité

Personnes rencontrées :

Intervenants de la CANGT

PORLON Pierre, 5ème Vice-Président de la Communauté d'Agglomération du Nord Grande-Terre, Vice-président de la commission Environnement et développement durable de la CANGT
TOUMSON Francis, Directeur Général Adjoint, Pôle Développement et solidarités, CANGT
CAROUPANAPOULLE Cynthia, Directrice de l'Environnement et du Développement Durable, CANGT
CYPRIEN-VOUSEMER Lisa, Directrice de l'Aménagement du Territoire et des Grands Projets, CANGT
GRAVE Patrick, Directeur du Développement Economique, CANGT
MIRRE Doris, Chargée de mission Energie Climat, CANGT
ANZALA Aurélien, Chargé de mission développement touristique, CANGT

Intervenants extérieurs

FRANCOIS-LUBIN Valérie, Bureau d'études - LITT'OCEAN
SOUPRAYEN José, Bureau d'études - LITT'OCEAN
NICOLAS Valérie, Représentante Antilles Guyane – LEGUMES DE FRANCE
OZIER-LAFONTAINE Harry, Président de Centre de recherche Antilles Guyane, Délégué Régional Guadeloupe Guyane Martinique, INRA
LUCOL Yannick, Exploitant Agricole, Mr SALADE
GOBARDHAN Jean-Marie, Exploitant agricole, Membre du conseil de développement de la CANGT

Date de la visite de terrain : 29 août 2019
